Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 194

Artikel: Les fabriques fédérales d'armes : des parents pauvres
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016123

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Les fabriques fédérales d'armes: des parents pauvres

Nous lisons dans le rapport de l'Institut d'éthique sociale (p. 38) : « Constatons pour terminer que trop peu d'attention a été portée à la question de savoir si une majeure partie de la production de l'industrie privée ne pourrait pas être reprise par les entreprises de la Confédération. A ce propos, le chef de l'armement constate simplement que la reprise par les ateliers fédéraux, de la production privée ne pourrait guère se réaliser sur une vaste échelle. Cette affirmation indique cependant qu'un transfert de la production privée dans les entreprises fédérales (après aménagement indispensable) s'avérerait des plus praticables. En vérité, avant de nier toute possibilité dans ce domaine « il conviendrait d'étudier sur la base de faits concrets (comme par exemple les commandes prévues) quelles seraient les mesures à prendre à cet effet » (H. Schulthess, dans sa conférence de Lenzbourg).

A plusieurs reprises au Parlement et dans d'autres milieux on a demandé la fermeture des fabriques fédérales d'armes. Le rapport Weber lui-même n'est pas tendre pour ces ateliers, leur capacité économique et technique. Le Conseil fédéral lui aussi, dans ses lignes directrices concernant la politique d'armement, a précisé qu'il s'adresserait le plus possible à l'industrie privée, réservant aux ateliers fédéraux les travaux non rentables et ceux qui sont soumis au secret militaire ! Où l'on retrouve la vieille formule : socialiser les coûts, privatiser les bénéfices. Formule qu'illustre parfaitement le directeur Grossbacher, du groupe de l'armement, lorsqu'il déclarait en 1968 devant l'Association suisse pour la technique militaire, que l'Etat devait financer à 100 % la recherche militaire et qu'un remboursement partiel n'était envisageable qu'au cas où une utilisation civile serait possible ultérieurement. Il faut préciser que deux ans plus tôt on avait pu lire ce même argument dans un opuscule édité par cette même Association suisse pour la technique militaire, fort liée à l'industrie d'armement.

Quand une affaire paraît intéressante, l'industrie privée n'hésite pas à concurrencer les fabriques de la Confédération. Ainsi les ateliers fédéraux de Thoune décident, après le succès des chars 61 et 68 de développer toute une série de blindés. C'est le moment que choisit la fabrique de véhicules de Kreuzlingen pour proposer à la Confédération l'étude et la réalisation d'un chasseur de chars. Un consortium a déjà été créé au sein de l'Association suisse des constructeurs de machines pour cette opération. Mais cette fois-ci, la Confédération déclina les offres de l'entreprise privée.

Max Lattmann, directeur de Contraves SA (Bührle)
Arnold Schellenberg, vice-directeur de Standard Téléphone + Radio (filiale de la firme mondiale ITT)
Rudolf Schüpbach, directeur de BBC
Walter Stricker, vice-directeur de Autophon SA

Commission de la défense contre avions
(9 membres)
Président : commandant de corps Eugen Studer
Jean-Jacques Bolly, directeur de Grieser
Hans Burckhardt, sous-directeur de la Rentenanstalt
Georg Gerber, vice-directeur de Sulzer SA
Adolf Gugler, directeur des Forces motrices de la Suisse centrale (contrôlées par le Crédit Suisse à travers Electro-Watt)
Ugo Kappenberger, de Siemens-Albis SA
Eugen Strüby, directeur de Contraves SA (Bührle)

Commission militaire d'électricité
(11 membres)
Président : Colonel Etienne Duval
Josef Blankart, directeur des Forces motrices de Suisse centrale
Urs Sieber, administrateur-délégué de la Cellulose Attiholz
Ernst Trümpy, directeur de Aar-Tessin (contrôlé par Motor Colombus)

Commission de l'aviation
(9 membres)
Président: commandant de corps Eugen Studer
Friedrich Dannecker, directeur de Heberlein SA
Ulrich Näf, directeur de la Schweizerische Industriegesellschaft (SIG)
Rodolf Schmid, directeur de Sulzer SA
Heinrich Uehlinger, de Bührle

Commission des blindés
(9 membres)
Président : Jurg Schoellhorn, Brasserie Haldengut
Edwin Somm, ingénieur à BBC
Gottfried Straub-Gyr, Landis et Gyr, Zoug

Commission du génie et des fortifications
(8 membres)
Président : brigadier Maurice Brun
Hans Hubmann, technicien chez Georg Fischer SA
Heinrich Pfändler, chef de la place d'aviation de Berne, Alpar SA
Jürg Shoellhorn, brasserie Haldengut

T.-A.-Fernausgabe

Le titre allemand s'impose pour signaler l'édition en langue allemande que le Tages-Anzeiger *de Zurich publie hebdomadairement depuis 1967. Diffusé par avion dans plus de 100 pays (un tiers à destination des Etats-Unis et du Canada), imprimé sur papier mince, sur seize pages, ce supplément atteint, par exemple, 36 abonnés en Nouvelle-Zélande. Tirage actuel : plus de 5600 exemplaires. Une presse qui se porte bien.*